

Parti Radical de Gauche

16 mai 2014

Réponse au questionnaire de la Plate forme des ONG Françaises pour la Palestine

Julie Hollard – membre du Comité exécutif PRG

Samuel Lejoyeux – JRG membre de la délégation internationale et Europe

Introduction

Le PRG s'inscrit pleinement dans la continuité des positions prises par l'UE sur le conflit. Il s'agit de positions visant au rétablissement définitif de la paix dans le respect du principe de la création de deux Etats et la multiplication d'actions à moyenne et petite échelle géopolitique s'inscrivant dans des politiques – au besoin – de long terme. Ce qui implique que l'UE ne réagira pas nécessairement publiquement en modifiant sa politique générale sur le conflit au gré d'évènements ponctuels qui ne doivent pas entraver le déroulement continu du processus de paix.

Le PRG constate que le conflit a été une préoccupation constante de l'UE depuis sa création et que cette implication a permis une convergence progressive des vues des Etats membres sur la question. Le PRG regrette cependant que l'UE reste encore un acteur marginal sur cette scène régionale (l'UE souffre globalement de la faiblesse de sa PESC en dépit d'efforts récents).

Notamment le PRG souhaiterait que des financements par l'UE d'initiatives de rapprochement des populations israéliennes et Palestiniennes se perpétuent dans une optique de familiarisation du voisinage des deux Etats. Ainsi des actions de rencontres associatives entre femmes Palestiniennes et israéliennes méritent d'être prolongées, tout comme les rencontres des jeunes et notamment des étudiants.

Le PRG souhaite que l'UE favorise le travail des acteurs humanitaires sur le territoire palestinien et que ce travail soit parfaitement reconnu et puisse s'inscrire dans une perspective de construction à long terme d'infrastructures, avec un suivi des investissements et de leur finalité effective dans l'intérêt des populations. Sur l'aspect de construction d'une culture démocratique, le PRG tout comme l'UE est favorable à la mise en place d'élections libres dans les territoires palestiniens.

Le PRG salue les efforts conjoints et continus de l'Europe et des Etats Unis pour la poursuite du processus de paix et la création de deux Etats. Le PRG sera vigilant quant à la continuité de cette politique au sein de l'UE.

Le PRG salue le souhait de l'UE de poursuivre un Partenariat très privilégié entre l'UE, Israël et les autorités Palestiniennes en matière économique, politique et de sécurité.

Le PRG estime que sont autant d'entraves au processus de paix : toutes actions de nature terroriste, toutes actions tendant à l'expansion de colonies israéliennes. Ces deux aspects du conflit doivent être l'objet d'une vigilance internationale particulière et très précise, tout comme la question du droit au retour évoluera considérablement avec la création d'une nationalité Palestinienne, le libre choix individuel trouvant alors tout son sens.

1. Coopération UE Israël et colonies

Soutiendrez-vous la mise en place de mesures excluant les colonies de toutes relations entre l'UE et Israël ?

Le PRG condamne fermement le processus de colonisation entrepris par Israël afin d'étendre son territoire de façon unilatérale. Il constitue clairement un obstacle à la paix au même titre que le terrorisme et tout accord israélo-palestinien devra nécessairement intégrer le démantèlement de colonies. Cela dit, l'exclusion d'un acteur n'est pas une solution, tout comme le boycott.

Veilleriez vous à ce que l'UE applique pleinement la clause de conditionnalité garantissant le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international dans tous les accords entre l'UE et Israël ?

Comme il a été dit, le PRG estime que l'UE doit inscrire son action dans cette région du monde dans une vision de long terme. Avec des exigences précises quant au respect des droits de l'homme mais également une volonté d'afficher un soutien sans faille au processus de paix. Le PRG estime que l'UE doit dénoncer les atteintes aux libertés fondamentales que constituent les entraves à la liberté de circulation (visas, check points) et aux droits des minorités sur le territoire israélien, sans toutefois retirer son soutien à l'avancée des discussions et du processus de paix. L'UE veille à ce que toutes les garanties de l'état de droit soient respectées en Israël.

L'UE est l'illustration même par son histoire de la création d'espaces de paix par la création d'échanges commerciaux. Le PRG estime donc qu'il est de l'essence de l'UE de favoriser avec les pays en conflit des échanges économiques de manière à promouvoir le dialogue et in fine la paix. Pour cette raison, la clause de conditionnalité ne peut être mise en œuvre, l'impératif de dynamisme des échanges économiques allant de pair avec la stabilité politique. En outre la clause de conditionnalité figure dans tous les accords d'association entre l'UE et les pays du Sud de la Méditerranée, dans la même optique. Encore une fois, le PRG estime que c'est avec sagesse que l'UE inscrit son action dans une ambition géopolitique de long terme.

2. Les destructions d'infrastructures financées par l'UE

Veilleriez-vous à ce que l'UE puisse mettre en œuvre et financer des projets dans le territoire palestinien occupé en vous assurant qu'ils ne seront pas entravés par Israël ?

L'un des rôles de l'UE au Proche Orient est d'aider au développement économique des territoires palestiniens. Dans ce cadre, elle doit continuer à financer des projets et en assurer le suivi. Cela consiste d'une part à veiller à ce qu'Israël n'entrave pas le travail des ONG ou des acteurs internationaux et d'autre part à ce que les financements ne soient pas détournés. Dans le même temps, le PRG souhaite que la communauté internationale reste vigilante et condamne tous les actes provoquant des pertes humaines ou des dégradations matérielles.

Le PRG estime que l'appui financier au processus de paix par des aides massives aux Palestiniens dans trois domaines : aide au développement (infrastructures, projets économiques), aide

humanitaire et soutien budgétaire à l'Autorité Palestinienne, doit se perpétuer. L'aide à court terme n'est pas à négliger, comme cela a été le cas après la Seconde Intifada (aide d'urgence à la population civile, aide à l'autorité Palestinienne pour éviter sa banqueroute). A noter qu'en 2007 les promesses de dons à l'autorité Palestinienne (Conférence de Paris, décembre 2007), pour le plan de développement, se sont élevées à 4.7 milliards d'euros, dont la moitié en provenance de l'UE.

3. La levée du blocus de la bande de Gaza et la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie

Exigerez vous la mise en place de mesures pour la levée du blocus de Gaza et la liberté de circulation pour rétablir la continuité territoriale entre la bande de Gaza et la Cisjordanie ?

La levée du blocus, selon le PRG, doit devenir une réalité dans les meilleurs délais possible, mais doit nécessairement s'accompagner d'une lutte définitive contre le terrorisme et de garanties quant à la sécurité des populations Palestiniennes aussi bien qu'israéliennes.

Le PRG salue les initiatives de l'UE en matière de formation de forces de police Palestiniennes (EUPOL COPPS Palestine) et sera vigilant sur le suivi de ces missions quant à la lutte contre le terrorisme et l'instauration d'un état de droit.